



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 94 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signé par 28 pétitionnaires)

Désignation :

Citoyennes, citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants:

Attendu que nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste; notre opposition est qu'il ne doit pas y avoir 1 \$ d'augmentation sans justification, ce qui n'a pas été fait;

Attendu que le redressement envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et le groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports ni des recommandations qui en ont résulté . . .

Attendu qu'un tel régime doit conserver un objectif sociétal, en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules;

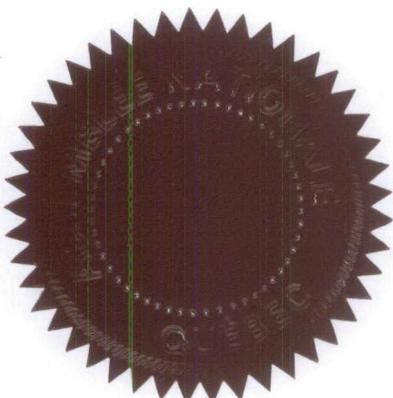
Attendu que la tarification injustifiée de la SAAQ envisagée pour les motocyclistes serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts, une telle mesure serait considérée sur-le-champ par la population motocycliste comme un geste prémédité de discrimination; en outre, nous tiendrons les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ces pouvoirs.

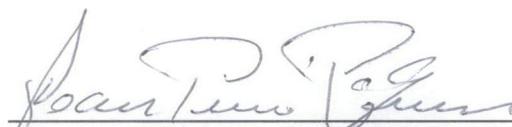
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade, en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi no 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année. Nous appuyons le Comité d'action politique motocycliste, qui réitère en notre nom son opposition à cette hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions.

Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée nationale du Québec afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes . . .

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.




(Signature du député)

29 mai 2006
(Date)

Objet : Opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance pour les motocyclistes

En tant que citoyen, nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste. Notre position est qu'il ne doit pas y avoir un dollar d'augmentation sans justification, ce qui n'a pas été fait.

Cette opposition est essentiellement basée sur le fait que le « redressement » (i.e. ces augmentations) envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résulté.

Un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules. À cet égard, nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année. En fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorés, bien que des points très évidents nous aient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du Ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme.

La tarification injustifiée que la SAAQ envisage pour les motocyclettes, serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Nous appuyons donc le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à une hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions. Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée Nationale afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes.

NOUS APPUYONS LA PRISE DE POSITION ÉNONCÉE CI-HAUT :

Nom (en lettres moulées)	Signature	Adresse
DENEULT ANDRÉ	<i>André Deneult</i>	610 #4 ST-JACQUES ST-JEAN P24E J3B2M
ROUILLON GILLES	<i>Gilles Rouillon</i>	193 BLACK #3 ST-JEAN J3B8V6
Jean Marc Côté	<i>Jean-Marc Côté</i>	193 BLACK #2 St-Jean J3B8E6
LUCIEVEZINA	<i>Jean Marc Côté</i>	193 B Black #2 St-Jean
Robert Boulerice	<i>Robert Boulerice</i>	312 st georges st Jean
LISE CAMPBELL	<i>Lise Campbell</i>	129 DEL'ÉMERAUDE COW, J2K3X1
BERTRAND ROUSSEL	<i>B. Roussel</i>	MARIEVILLE
Louise Skelling	<i>Louise Skelling</i>	274 St Georges Henryville J0S1E0
Denis Labrie	<i>Denis Labrie</i>	129, DEL'ÉMERAUDE COWANVILLE J2K3X1
Dave Bombardier	<i>Dave Bombardier</i>	213 morrisette appl st Jean
François François	<i>François Labrie</i>	513 17 ^e avenue Venise En Quebec J0R2K0
Jean-Christophe Pelletier	<i>Christophe Pelletier</i>	1620 Fourcasse Chambly J3L4P5
Robert Veilleux	<i>Robert Veilleux</i>	85 Latour #1 ST-Jean
Jason Russell	<i>Jason Russell</i>	913 beauty app.11 St-Jean.
Pierre-Olivier Roy	<i>Pierre-Olivier Roy</i>	836 Hébert St.-Jean
Matthew STUART	<i>Matthew Stuart</i>	1025. Rue ouelletes Marieville
ALAIN PARENTE	<i>Alain Parente</i>	95 BOUTIN ST-JEAN

Saison 2005

VERS →

